

**REPERTOIRE PAR DATE
MAIRIE DE VALENTINE**

N°	DATE	OBJET	PAGES
2021-11	14/04/2021	Branchement électrique local communal cabinet praticiens santé	818
2021-12	14/04/2021	Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents dans les services techniques pour faire face au besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité	819-820
2021-13	14/04/2021	Création toilettes normes personnes en situation de handicap et rénovation hall d'entrée à la salle des fêtes	821
2021-14	14/04/2021	Approbation du compte de gestion 2020 de la commune	822
2021-15	14/04/2021	Vote du compte administratif 2020	823
2021-16	14/04/2021	Subventions aux associations	824
2021-17	14/04/2021	Vote des taux des taxes communales année 2021	825
2021-18	14/04/2021	Vote du budget primitif 2021 de la commune Affectation des résultats de fonctionnement	826-827

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 14

votants : 15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 14 avril 2021

L'an deux mille dix vingt un

et le quatorze avril

à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame marie NADALET maire

Présents : ZAINA F. DUCASSE B. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.

GAY G. LABROQUERE M. CAPERAN R. STEFANI L.

FOURMENT P. ARAUJO DA SILVA M. BACQUE G. BAUWEN C.

Excusés : DULAC Fabienne

Absents :

Fabienne DULAC a donné procuration à Martine LABROQUERE

Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Date convocation

08 avril 2021

Date affichage

08 avril 2021

Objet : Branchement électrique local communal cabinet praticiens santé
N°2021-11

Madame le maire informe le conseil que suite à la demande de la commune du 20/01/2021 concernant le branchement pour la commune, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- À partir du distributeur création d'un départ en 2x35² sur une longueur de 1 mètre avec la fourniture et pose d'une platine CBE monophasé pour compteur/disjoncteur.
- Non compris les travaux en aval de la platine.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

Part communale : 625 € TTC

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement au budget communal

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Marie NADALET
Maire

-818-

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

031-213105653-20210414-2021-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

Exercice : 15

présents : 14

votants : 15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 14 avril 2021

L'an deux mille dix vingt un

et le quatorze avril

à 19 h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N. LABROQUERE M. GAY G. BAUWEN C. STEFANI L. BACQUE G. FOURMENT P. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M.

Date de convocation

08 avril 2021

Date affichage

08 avril 2021

Excusés : DULAC F.

Fabienne DULAC a donné procuration à Martine LABROQUERE

Madame Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Objet : Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents dans les services techniques pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
N°2021-12

Le conseil municipal de Valentine,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 6 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : entretien espaces verts, taille arbres, nettoyage des rues, travaux dans les locaux scolaires, arrosage des fleurs, du stade municipal, congés agents services techniques

Sur le rapport de monsieur le maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents :

Le recrutement de 6 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au vu des raisons sus-énoncées, et pour une période allant du 1^{er} juin 2021 au 31 août 2021.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'entretien dans les services techniques à temps complet, soit 35 h par semaine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Marie NADALET
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20210414-2021-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2021

Objet délibération :

Création toilettes normes personnes en situation de handicap et rénovation hall d'entrée à la salle des fêtes
N° 2021-13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 14 avril 2021
L'an deux mille vingt un
et le quatorze avril
à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.
LABROQUERE M. GAY G. STEFANI L. FOURMENT P.
BACQUE G. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M. BAUWEN C.
Excusés : DULAC F.
Fabienne DULAC a donné procuration à Martine LABROQUERE
Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il convient de créer à la salle des fêtes des toilettes aux
normes pour personnes en situation de handicap et de rénover le hall d'entrée avec pose d'un lavabo
avec tablette en dehors des toilettes et d'un défibrilateur.

Madame le maire présente les plans des travaux et le montant des travaux au conseil municipal.

Le coût estimatif s'élève à :

- Création toilettes et rénovation hall d'entrée :	25 578,45 € HT
TVA	5 115,69 €
Total	30 694,14 € TTC

Le conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'effectuer les travaux pour un montant estimatif de 25 578,45 € HT soit 30 694,14 € TTC
- Dit que les crédits sont prévus en investissement aux comptes 2313 dans le BP 2021
- Demande une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses 25 578,45 € HT soit 30 694,14 € TTC

Recettes

- Aide du Département (40%)	10 231,38	€
- Fonds propres	20 462,76	€
Total	30 694,14	€

- Autorise madame Marie NADALET, maire de Valentine, à effectuer toutes les démarches
nécessaires et comptables pour ces travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.




Marie NADALET
Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :
exercice : 15
présents : 14
votants : 15

Date convocation
08 avril 2021
Date affichage
08 avril 2021

Objet délibération :

Approbation du compte de gestion 2020 de la commune
N°2021-14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 14 avril 2021

L'an deux mille vingt un
et le quatorze avril

à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de madame Marie NADLET, Maire
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.
LABROQUERE M. GAY G. BAUWEN C. STEFANI L.
BACQUE G. FOURMENT P. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M.
Excusés : DULAC F.
Fabienne DULAC a donné procuration à Martine LABROQUERE

Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Le maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2020 établi
par madame la Trésorière de St Gaudens.

Il ressort un résultat de clôture de :

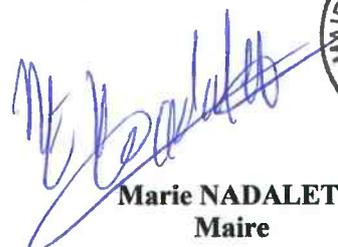
- Section investissement : - 163 426,47
- Section de fonctionnement : 303 558,47

- Résultat définitif de clôture : + 140 132,00 €

Il précise que les présents comptes sont conformes aux écritures de la
comptabilité administrative 2020.

Où cet exposé, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de
gestion 2020 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.


Marie NADLET
Maire



-822-

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

031-213105653-20210414-2021-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

N° 2021-15

Le 14 avril 2021 à 19h00,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de madame Marie NADALET, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 Votes : Contre : 0 Pour : 14
 Date de convocation : 08/04/2021

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE						
Résultats reportés 2019		147 346,58	26 596,16			173 942,74
Part affecté à l'investissement	100 000,00					
Opérations de l'exercice	709 506,08	865 717,97	295 996,47	159 166,16	1 005 502,55	1 024 884,13
Résultats de l'exercice		156 211,89	136 830,31			19 381,58
Résultats		303 558,47	163 426,47			140 132,00

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; 4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : MM ZAINA F. DUCASSE B. MAURY G. GRAU J,

HILLAIRE N. LABROQUERE M. BACQUE G. BAUWEN C. GAY G.

CAPERAN R. FOURMENT P. STEFANI L. ARAUJO DA SILVA M;

Fabienne DULAC a donné procuration à Martine LABROQUERE

Marie NADALET, maire, a quitté la salle lors du vote du compte administratif 2020

Excusés : DULAC F.

Absents :



(Signature)

Marie NADALET
Maire

Date convocation

08 avril 2021

Date affichage

08 avril 2021

Objet délibération :

Subventions aux associations 2021
N° 2021-16

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 14 avril 2021

L'an deux mille vingt un

et le quatorze avril

à 19 h 00 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.

LABROQUERE M. GAY G. BAUWEN C. STEFANI L.

BACQUE G. FOURMENT P. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M.

Excusés : DULAC F.

Absents :

Fabienne DULAC a donné procuration à Martine LABROQUERE.

Marthe ARAUJO DA SILVA est sortie de la salle durant le vote de la subvention à l'association le Bleu de Valentine (présidente de l'association).

Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire expose :

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur les subventions accordées aux associations.

Où cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité décide de verser les subventions aux associations suivantes pour l'année 2021 :

- Société de Chasse de Valentine	1 000,00 €
- Métro Club de Valentine	200,00 €
- Amis du Bout du Puy de Valentine	250,00 €
- Sporting club Valentinois	1 640,00 €
- Gymnastique Volontaire Labarthe-Valentine	400,00 €
- Cyclo Club Valentinois	400,00 €
- Le Bleu de Valentine	650,00 €
- Valentine Tennis Club	400,00 €
- Comité des Fêtes de Valentine	6 200,00 €
- Société archéologique de Valentine	150,00 €
- Epopée (association école élémentaire de Valentine)	1 100,00 €
- L'Art en Liberté	300,00 €
- ARTZULI	200,00 €
- Coopérative de l'école maternelle de Valentine	612,00 €
- Coopérative école élémentaire	1 180,00 €
- Amicale Pompiers de St Gaudens	320,00 €
- Amicale Police de St Gaudens	70,00 €
- Restos du Cœur St Gaudens	185,00 €
- Femmes de papier	200,00 €
- ADFA Etudes et prévention grêle Haute-Garonne	100,00 €

Total 15 557,00€

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20210414-2021-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2021


Marie NADALET
 Maire



Nombre de conseillers :
exercice : 15
présents : 14
votants : 15

Date convocation
08 avril 2021

Date affichage
08 avril 2021

Objet délibération :
Vote des taux des taxes communales année 2021
N°2021-17

Séance du 14 avril 2021
L'an deux mille vingt un
et le quatorze avril
à 19 h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convouqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de madame marie NADALET, Maire
Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.
LABROQUERE M. GAY G. BAUWEN C. STEFANI L. FOURMENT P.
BACQUE G. ARAUJO DA SILVA M. CAPERAN R.
Excusés : DULAC F.
Fabienne DULAC a donné procuration à Martine LABROQUERE

Léa STEFANI a été nommée secrétaire.

Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la variation des taux
des taxes communales pour l'année 2021.

Il présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes
locales pour 2021. Il précise qu'en application de l'article 16 de la loi
financière pour 2020, les part communale et départementale de taxe foncière
sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées aux communes dès 2021 en
compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les taux actuels sont les suivants : TFPB : 12,97 % (taux communal)
+ 21,90 % (taux du Département) soit un taux total de 34,87 %
et TFNB : 36,79 %.soit un produit fiscal attendu de 485 736 €.

La commune de Valentine est surcompensée : au lieu de 485 736 la commune
va percevoir 313 040 à taux constant avec l'effet du coefficient correcteur :
- 317 636 €.

Sont compris dans les 313 040 € : 139 464 d'allocations compensatrices.

Il demande au conseil municipal de décider de la variation des taux ou non.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (9 voix contre 6 voix) de ne
pas faire varier les taux des taxes communales pour l'année 2021, à savoir, les
taux seront pour 2021 :

- Taux taxe foncière propriété bâtie : 34,87 %
- Taux taxe foncières propriété non bâtie : 36,79%
- Montant total prévisionnel 2021 : 313 040 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213105653-20210414-2021-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2021

Marie NADALET
Maire



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :

a. Personnes de condition modeste	770
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
d. Locaux industriels	138 047
Taxe foncière (non bâti) :	647

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Base minimum	
d. Locaux industriels	
e. Autres allocations	

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

Dotation pour perte de THLV :	0
--------------------------------------	---

Dotation TH (Mayotte) :	
--------------------------------	--

6. COEFFICIENT CORRECTEUR	0,485327
----------------------------------	----------

2. BASES NON TAXEES

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	453 148
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	4 135

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

	4 135
--	-------

3. CVAE

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : exonérations non compensées	

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	96 575
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration	
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV	5,67
d. Taux figé de taxe d'habitation	0,00
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	

5. PRODUIT DES IFR

Eoliennes & hydrolennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Centrales géothermiques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport..	

7. FRACTION DE TVA

	>>>
--	-----

8. ÉLÉMENTS UTILISÉS AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2020 au niveau national ¹²		Taux plafonds 2021 départemental ¹³		Taux plafonds 2021 ¹⁴		Taux 2020 des EPCI ¹⁵		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2021 (col.14 – col.15) ¹⁶	
Taxe foncière (bâti).....	43,52		47,21		118,03		2,96000		115,07	
Taxe foncière (non bâti):	49,79		94,09		235,23		23,35000		211,88	
CFE.....	>>>		>>>		>>>		>>>		>>>	

MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : national	>>>	communal	>>>
Taux de CFE perçue en 2020 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique			32,90

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017	<input type="text" value="1 114 135"/>	X	<input type="text" value="5,67"/>	=	<input type="text" value="63 171"/>
+ Allocation compensatrice TH versée à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					<input type="text" value="7 502"/>
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçus par la commune de 2018 à 2020.....					<input type="text" value="43"/>
= ressources communales supprimées par la réforme.....					<input type="text" value="70 716"/>

II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....					<input type="text" value="383 400"/>
+ Allocations compensatrices TFPB versée au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....					<input type="text" value="506"/>
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TFPB perçus par le département de 2018 à 2020 sur la commune.....					<input type="text" value="383 906"/>
= ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....					<input type="text" value="383 906"/>

III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune....	<input type="text" value="225 122"/>	+	<input type="text" value="383 400"/>	=	<input type="text" value="608 522"/>
--	--------------------------------------	---	--------------------------------------	---	--------------------------------------

IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département.....

<input type="text" value="70 716"/>	-	<input type="text" value="383 906"/>	=	<input type="text" value="- 313 190"/>
-------------------------------------	---	--------------------------------------	---	--

$$\text{Coefficient correcteur} = 1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}} = 1 + \frac{- 313 190}{608 522}$$

Si D > 0 et E > 1) : commune sous-compensée
 Si D < 0 et E < 1) : commune sur-compensée
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date convocation

08 avril 2021

Date affichage

08 avril 2021

Séance du 14 avril 2021

L'an deux mille vingt un

et le quatorze avril

à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mmadame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.

LABROQUERE M. GAY G. BAUWEN C. STEFANI L.

BACQUE G. FOURMENT P. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M.

Excusés : DULAC F.

Absents :

Fabienne DULAC a donné procuration à martine LABROQUERE

Léa STAFANI a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Vote du Budget Primitif 2021 de la Commune

Affectation des résultats de fonctionnement

N°2021-18

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de madame marie

NADALET après avoir entendu le compte administratif de

l'exercice 2020 :

- le, ce jour considérant à l'unanimité, statuant sur l'affectation de fonctionnement de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Sections	Résultat 2019	Part affectée à Investissement	Résultat de l'exercice 2020	Chiffres à prendre en compte pour affectation du résultat
Investissement	- 26 595,16		- 136 830,31	- 163 426,47
Fonctionnement	247 346,58	100 000,00	156 211,89	303 558,47
Total	220 750,42	100 000,00	19 381,58	140 132,00

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

➤ Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	303 558,47
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	163 426,47
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	36 573,53
Total affecté au c/1068	200 000,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	103 558,47
Excédent global cumulé au 31/12/2020 Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement du budget de la commune	103 558,47

- d'approuver le budget primitif 2021 en euros :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 106 707,76	1 106 707,76
INVESTISSEMENT	759 537,92	759 537,92
TOTAL	1 866 245,92	1 866 245,68

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

031-213105653-20210414-2021-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2021


Marie NADALET
Maire

